

COMPTE RENDU SOMMAIRE

Séance du 1^{er} juillet 2013

Sous la présidence de M. Denis TAMAIN, sont présents : Mme Florence BERTHET, M. Franck CHAUVE, Mme Christine LE FUR, Mme Marie-Pierre REYNAUD, MM. Gérard DELAIRE, Yves DEGOUT, Gabriel ROUSSET, Etienne BIED-CHARRETON, Joël FORTUNIER, Bernard MALLET, Mme Sandrine VILLENEUVE, M. Bernard GERVAIS, Mme Evelyne GIRARD-GOUILLOUD, M. Jean-Paul DUBOURGNON.

Absents avec excuses : MM. Bernard BLINEAU, Jacques BRUNEL, Claude BOURDELLE, Christian CHARRIERE, qui ont donné procuration à MM. Bernard MALLET, Yves DEGOUT, Jean-Paul DUBOURGNON, Bernard GERVAIS.

Avant d'aborder la séance, M. le Maire rappelle que ce week-end a été animé par des épreuves sportives, d'abord samedi par le passage du Tour du Pays Roannais et hier avec la randonnée VTT des Bois Noirs. Il remercie tous les bénévoles et tous les élus qui ont œuvré à la réussite de ces manifestations.

Il précise ensuite que les travaux de la Rue de la Gare sont terminés et que le panneau « Place Claude MONT » a été posé fin juin ; il rappelle que M. Claude MONT aurait eu 100 ans le 30 juin.

Il laisse ensuite la parole à M. Etienne BIED-CHARRETON qui ne peut approuver le compte rendu du précédent conseil puisque la rédaction formulée ne tient pas compte des observations qu'il avait faites. Aussi il précise à nouveau

- . qu'il avait demandé que des panneaux de signalisation soient installés sur la RD 1089 pour réduire la vitesse,
- . qu'il était prévu de faire une étude sur cette voie il y a assez longtemps,
- . qu'à propos de la Place Anglerot, suite à la création de la terrasse et aux deux stationnements matérialisés, les riverains subiront des nuisances sonores, d'autres auront des difficultés pour rentrer dans leur propriété.

Puis abordant l'ordre du jour, l'Assemblée

- est informée que le Cahier des Charges du Casino de Noirétable fera l'objet de la prochaine séance du Conseil étant donné que M. le Percepteur était absent et n'a pas pu nous remettre toutes les perspectives demandées des prélèvements ;
- fixe à 28 le nombre des délégués à la Communauté de Communes des Montagnes du Haut-Forez et la répartition telle qu'elle s'appliquera après le renouvellement des conseils municipaux en mars 2014 ;
- approuve le marché de travaux pour réhabilitation des voiries communales (La Planche, La Rivalsupt, La Croix de Malval et le Gripel) avec l'entreprise COLAS ;
- approuve le marché de travaux pour réfection des routes forestières avec l'entreprise SDRTP Forez ;
- donne un accord de principe à Loire Habitat, suite à la demande reçue, pour la cession aux locataires de 4 pavillons sur 13, ceci afin de pérenniser l'habitat locatif ;
- approuve l'avenant n° 2 au marché de maîtrise d'œuvre pour le lotissement de La Provende ;
- approuve des modifications budgétaires pour l'acquisition du terrain situé près de l'église, pour sortir de l'actif l'ancien tractopelle, pour régler le Fonds de Péréquation des Ressources Communales et Intercommunales ;
- considère des recettes d'eau comme irrécouvrables et décide de les annuler ;

- nomme M. Denis TAMAIN pour représenter la commune de Noirétable au sein du Groupement Forestier du Vimont ;
- reconnaît l'absence d'infraction aux législations et réglementations sanitaires du fait de la commune touristique durant les 3 dernières années ;
- accepte le transfert de propriété au Département de la Loire de l'immeuble sis à La Condamine, cadastré section G n° 1117 ;
- décide de ne pas convertir l'emprunt existant (taux variable) pour la construction de l'école publique en taux fixe ;
- autorise M. le Maire à signer la convention avec le SIEL, au titre de la compétence optionnelle SAGE, pour l'installation et la maintenance d'un système de télégestion en ce qui concerne le fonctionnement de la chaudière de l'école ;
- accepte la cession par les consorts MAZIOUX de la parcelle sise à Passelière, cadastrée section D n° 1013 de 2198 m² ;
- alloue une subvention à l'association FIT'ZUMBA Nétrablaise ;
- accepte d'adhérer à l'association « Les Grenadières du Haut-Forez » et de verser une aide financière de 100 € ;
- donne un accord de principe au fait que les élèves de l'école Saint-Charles puissent prendre leur repas à la cantine scolaire de l'école publique ;
- décide de créer un budget annexe pour l'opération « Panneaux photovoltaïques » déjà installés à l'école primaire publique.

Puis le Conseil municipal est informé

- du résultat de la coupe de bois pour la Section de Rambe,
- du montant de la subvention allouée par le Conseil général pour l'opération de reprise des berges du Lignon,
- de plusieurs courriers, notamment
 - . de la mairie de St Julien la Vêtre et de la mairie de Cervières à propos de la participation aux frais de fonctionnement de l'école publique,
 - . des gérants de l'hôtel de la Rue de la Gare à propos des normes de sécurité des établissements recevant du public,
 - . du Collectif contre l'introduction du cerf dans les Monts du Forez,
- du projet de création d'un timbre sur Noirétable.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 heures 50.